



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **21 juin 2021**

Délibération n° 2021-0570

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon

objet : Conseil d'administration de l'Université Lumière Lyon 2 - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Délégation Développement responsable - Direction ressources

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Longueval

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 4 juin 2021

Secrétaire élu : Madame Sophia Popoff

Affiché le : mercredi 23 juin 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mmes Dromain, Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Grout, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Leцерf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, MM. Smati, Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : MM. Ben Itah, Benzeghiba (pouvoir à M. Longueval), Mme Burillon (pouvoir à Mme Vullien), MM. Diop (pouvoir à M. Legendre), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mmes Dupuy (pouvoir à M. Vincendet), Subaï (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro).

**Conseil du 21 juin 2021****Délibération n° 2021-0570**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commune (s) : Lyon

objet : **Conseil d'administration de l'Université Lumière Lyon 2 - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Délégation Développement responsable - Direction ressources

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 2 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

L'Université de Lyon 2 est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), dénommé Université Lumière Lyon 2, doté de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique, scientifique, administrative et financière.

Cet établissement a été créé en 1973 et son siège est basé à Lyon 7°. L'Université Lumière Lyon 2 a pour missions, la formation initiale et continue ainsi que la recherche et la diffusion des connaissances dans les champs de formations suivants : art, lettres, langues, sciences humaines, sciences sociales, droit, économie, gestion, sciences et technologie.

L'Université Lumière Lyon 2 accueille près de 28 500 étudiants répartis sur 2 campus : Berges du Rhône et Porte des Alpes.

**II - Désignation d'un représentant suppléant**

Conformément aux dispositions de l'article L 712-3 I et II du code de l'éducation et aux statuts approuvés le 27 avril 2018 et modifiés le 20 septembre 2019, le conseil d'administration, présidé par le Président de l'Université, est composé de 36 membres ayant voix délibérative :

- 28 membres élus (enseignants-chercheurs et personnels assimilés, étudiants et personnels),  
- 8 personnalités extérieures à l'établissement, dont 3 personnalités désignées par les organismes suivants : la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

Conformément aux dispositions du code de l'éducation relatives à la parité dans les instances des EPSCP, les personnalités extérieures, membres du conseil d'administration, comprennent autant de femmes que d'hommes.

Les collectivités territoriales appelées à siéger en qualité de personnalités extérieures, désignent nommément la ou les personnes qui les représentent ainsi que la ou les personnes de même sexe qui les remplacent, en cas d'empêchement temporaire.

De même, en cas de remplacement ou de renouvellement d'un représentant désigné par une collectivité territoriale en cours de mandat des administrateurs, celui-ci doit être remplacé par un représentant du même sexe pour la durée restante du mandat des administrateurs.

Par délibération du Conseil n° 2020-0169 du 5 octobre 2020, la Métropole a procédé à la désignation d'un représentant titulaire, monsieur Jean-Michel Longueval, et d'une représentante suppléante, madame Lucie Vacher, pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Université.

Cette désignation n'a pas respecté l'identité de sexe requise entre le titulaire et le suppléant. À la demande de l'Université, et en tenant compte de la composition actuelle de son conseil d'administration, il est proposé de procéder à la désignation d'un nouveau représentant suppléant de sexe masculin.

Monsieur Jean-Michel Longueval demeure, pour sa part, le titulaire désigné par le Conseil pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'Université Lumière Lyon 2 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour ne pas procéder à un vote à bulletin secret en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

#### **DELIBERE**

**Désigne** monsieur Nicolas BARLA en tant que suppléant pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'Université Lumière Lyon 2.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 juin 2021.**